

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 5 août 2010 complétant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé du Centre

NOR : SASR1030720A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé du Centre ;

Vu les désignations effectuées par la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Centre dans sa séance du 9 juillet 2010,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé du Centre :

1. Au titre du *a* du 2° de l'article D. 1432-15 (I) (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Daniel BESSEMOULIN, titulaire, en remplacement de Patrick VINATIER, titulaire, désigné par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

2. Au titre du *b* du 2° de l'article D. 1432-15 (I) (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) :

M. Damien HENAULT, suppléant, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises ; Mme Régine AUDRY, titulaire, et Mme Chantal WORNJ, suppléante, désignées par l'Union professionnelle artisanale.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, en remplacement des membres désignés à ce titre dans l'arrêté du 25 juin susvisé par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre du *a* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Jean-Claude BOURQUIN, titulaire ; M. Serge RIEUPEYROU, suppléant.

b) Au titre du *b* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Pascal BUREAU, titulaire ; Mme Martine VANDERMEERSCH, suppléante.

c) Au titre du *c* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : M. France-Hubert MAINDRAULT, titulaire ; M. Pierre RENAUD, suppléant.

4. Personnalité qualifiée ajoutée : M. François RIOU, représentant de la Mutualité française.

Article 2

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 5 août 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé
et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN